

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE              | <b>PROCÈS -VERBAL</b><br><b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b><br><br>SÉANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023<br><br><b>2023-04</b> |
| DÉPARTEMENT<br>DES LANDES         |   |
| Commune de<br>SAINT-MARTIN-D'ONEY |   |

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2023

**Présents :** SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, DESTRUHAUT Thierry, BREUSSIN Joël, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, ROTH Odile, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.

**Absents :** DANDRÉ Fabien, DULAURIÉ Jérémy et DESPAGNET Guillaume

Madame Stéphanie HENNOTE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil.

#### ● ÉLECTIONS SÉNATORIALES

##### ✓ Désignation délégués et suppléants

Monsieur le Maire rappelle que pour les communes de moins de 9000 habitants avec un conseil municipal de 15 élus, 3 délégués et 3 suppléants doivent être élus.

##### ✓ Mode de scrutin

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire.

##### ✓ Liste candidate

Une seule liste est candidate, la liste SAËS, composée de la façon suivante :

|            |                 |              |                   |
|------------|-----------------|--------------|-------------------|
| Délégués : | Philippe SAËS   | Suppléants : | Stéphanie HENNOTE |
|            | Monia LABOULAIS |              | Joël BREUSSIN     |
|            | Todor TOPALOV   |              | Odile ROTH        |

##### ✓ Bureau électoral

Le bureau électoral est composé du maire, des deux conseillers les plus jeunes et des deux conseillers les plus âgés.

Philippe SAËS  
Brigitte LARGEAU  
Joël BREUSSIN  
Jeanne RENARD  
Todor TOPALOV

##### ✓ Vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

La liste SAËS a obtenu onze voix.

La liste ayant obtenu la majorité absolue, elle est donc élue.

● POINTS DIVERS

✓ **Budget Investissement : Décision Modificative**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une décision modificative a été demandée par le trésorier.

Dépenses d'investissement : Transfert de 5 795 € du 040 231 au 041 231

Recettes d'investissement : Transfert de 5 795 € du 040 238 au 041 238

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

✓ **Création emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire indique au Conseil que Madame Marie DUVACQUIER a été admise à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'avancement de grade.

Il propose la création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'une durée hebdomadaire de 35h à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la création de ce poste à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

✓ **Revitalisation du bourg**

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Départemental propose dans le cadre de la revitalisation des bourgs une subvention de 250 000€.

Un plan de référence est nécessaire :

Orientations stratégiques à 15 ans

Plan d'actions

Estimation coût d'élaboration par un cabinet : de 30 000 à 40 000 €.

Monsieur le Maire propose de faire ce plan de référence en interne avec un groupe de travail d'élus volontaires.

Des réunions publiques de présentation seront à prévoir.

Après en avoir échangé, le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h32.

